

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace André Angot, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire.

Date de convocation
28 juin 2021

Date d'affichage de la
convocation :
28 juin 2021

Nombre de Conseillers en
exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

DEL-2021-35

OBJET

TARIFS

COUP DE POUCE

Etaient présents : Carole BRIAND, Magali CAIGNEC, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Sandrine LE GOFF, Cyrille LE GUEN, Danièle LE STER, Jean-Christophe MAHE, Daniel MAZE, Christophe PETIT, Anne-Marie RIOU, Camille RIOU, Blandine SCHLEWER, Christelle TREUT.

Était absent et représenté : Emmanuel GUEGUEN (représenté par Danièle LE STER)

Mme Anne-Marie RIOU a été nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coup de pouce scolaire a été testé sur la commune d'avril à juillet 2018 et mis en place au 1^{er} septembre 2019.

Il s'agit d'un temps d'étude accompagnée permettant aux enfants des écoles d'Ederne de faire leurs devoirs. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Pour bénéficier du dispositif, l'enfant est être inscrit en garderie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- Ecole St Exupéry : 6.25€ par mois (Lundi + mardi + jeudi)
- Ecole St Joseph : 4.20€ par mois (Lundi + jeudi)

Pour bénéficier du dispositif, l'enfant devra être inscrit en garderie.

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul COZIEN

